



COMMUNAUTÉ CANTONALE  
DE CELLES-SUR-BELLE



## Informations pratiques Règlement Intérieur Gym Câline

### ☒ L'activité et son déroulement

L'activité Gym Câline est mise en place du mois de janvier au mois de décembre . Il n'y a cependant pas d'activité durant le mois de juillet et d'août.

Durant les séances, l'enfant sera amené à :

- grimper, rouler, ramper
- chanter
- jouer

La Gym Câline est une activité d'éveil corporel. L'enfant de 9 mois à 3 ans va pouvoir évoluer le temps de l'activité accompagné par l'un de ses parents ou de son assistante maternelle.

### ☒ La sécurité

En aucun cas, l'animatrice EPGV Gym Câline n'a la responsabilité des enfants. Il n'y a pas de prise en charge des participants durant la séance sans leurs accompagnateurs. Parents ou assistantes maternelles doivent être présents et intégrer l'activité.

Afin de pratiquer l'activité en toute sécurité et dans les meilleures conditions, l'enfant doit avoir une tenue adaptée à l'activité sportive. L'enfant doit être en chausson ou en chaussette ainsi que son accompagnant.

Afin d'assurer la sécurité des participants, la Communauté de Commune dispose d'une licence politique sociale et partenariale EPGV ce qui permet d'assurer chaque licencié de l'action Gym Câline. Les séances sont assurées par une animatrice diplômée par l'Education Physique de Gymnastique Volontaire cursus « Gym Câline ».





### ⊗ Le public d'action

Les enfants concernés sont âgés de 9 mois à 3 ans accompagnés par l'un de leur parent ou d'une assistante maternelle.

### ⊗ Le lieu

L'activité se déroule sur la commune de Celles-sur-Belle au sein de la salle des fêtes SEPIA. Celle-ci se trouve rue des jardins à Celles-sur-Belle. Un parking est à votre disposition.

### ⊗ Le jour et les horaires

Les séances Gym Câlina se déroulent deux lundis par mois (Planning à demander auprès de l'organisateur). Elles peuvent être mises en place durant les vacances scolaires sauf au mois de juillet et août.

Les horaires sont les suivantes :

9h30 à 10h15 : Enfants et Assistantes maternelles

10h30 à 11h15 : Enfants et Parents

### ⊗ L'inscription

Lors de l'inscription, il vous sera demandé de remplir une fiche de renseignements.

Un certificat médical de l'enfant vous sera demandé attestant de sa capacité à pratiquer une activité physique.

Il est recommandé de s'inscrire au préalable pour le bon fonctionnement de l'activité.

L'inscription à la Gym Câlina est un service gratuit et sans frais.



**A bientôt**

**Avec la**

**Gym Câlina !**

